



Le 03 mai 2022

Paritarisme : La CFTC signera l'accord

Réunie en Bureau confédéral, la CFTC a décidé hier de signer l'accord national interprofessionnel sur la modernisation du paritarisme. L'objectif ? Renforcer le dialogue social

Alors qu'un nouveau quinquennat s'ouvre, nombreux sont ceux qui espèrent que les partenaires sociaux y occuperont une place centrale.

Les signataires de l'accord entendent donc clarifier les rôles respectifs des partenaires sociaux et des pouvoirs publics en vue d'améliorer leur mode de relation.

Avec cet accord, les partenaires sociaux témoignent de leur volonté de peser dans le débat public dans le respect des prérogatives de chacun. Ils réaffirment leur volonté de donner plus de visibilité à la démocratie sociale, au service des salariés et des entreprises.

Concrètement, l'ANI dote les partenaires sociaux d'un espace de dialogue permanent pour débattre et négocier en toute autonomie y compris au-delà des sollicitations du gouvernement.

“ Nous sommes satisfaits. Cela fait des années qu'à la CFTC nous demandons la création d'un cadre permanent pour structurer la négociation interprofessionnelle ”

En effet, de cet ANI naît un cadre commun de négociation nationale interprofessionnelle qui reprend en grande partie l'idée d'[un Comité paritaire permanent du dialogue social \(C2PDS\) maintes fois défendue par la CFTC depuis plus de dix ans.](#)

« Nous avons enfin un espace de dialogue continu et nous pouvons aussi l'utiliser pour organiser des consultations en amont des négociations, promouvoir les ANI, évaluer leur application et répondre à des demandes d'interprétations sur les accords passés... Il va falloir rapidement le rendre effectif et le faire vivre dans la durée », a considéré le Bureau confédéral de la CFTC pour justifier son choix de signer l'accord.

La CFTC participera activement à cet espace de dialogue et veillera à ce qu'il se réunisse régulièrement et remplisse toutes ses missions. En effet, on a trop souvent prévu dans les ANI des commissions de suivi, qui n'ont jamais été mises en place.

De la même manière nous devons être intransigeants quant au respect des modalités de négociations qui ont été définies en vue de garantir la qualité du dialogue social.

Contacts
presse

Paul Mercier
pmercier@cftc.fr
01 73 30 43 54